



**DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
DU TRESORIER DE LA CCI SEINE-ET-MARNE**

Le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne,

Vu les dispositions de l'article R711-68 et A 712-36 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature à **Monsieur Antoine DEVE**, Directeur des affaires générales, aux fins de signer les reçus attestant de l'encaissement des dépenses libératoires versées en application du 1°) de l'article L6241-4 du Code du travail et pour signer, le reçu prévu à l'article R 6241-20 du Code du travail attestant de l'encaissement de la taxe d'apprentissage perçu conformément aux dispositions des articles L 6241-4 et L 6241-5 du Code de travail.

Cette délégation est consentie pour une durée au plus égale à celle de la mandature du Trésorier en exercice.

Cette délégation est strictement personnelle et ne peut être subdéléguée à d'autres agents.

Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Serris, le 22 novembre 2021

La Trésorière

Signé

Cécile de SAINT MICHEL